

DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR CONFORMITE ET GOUVERNANCE DES DONNEES

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE ;

- Vu le Dahir portant loi N°1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de Sécurité Sociale, tel que modifié et complété ;
- Vu le Statut du Personnel de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, tel que modifié et complété ;
- Vu la décision portant référence DG/N°23/2022 du 02 mars 2022 fixant l'Organisation Administrative de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement N°24/2012 du 22 octobre 2012 relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises Publics ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N°7/2013 du 29 avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Considérant la loi cadre du personnel de la CNSS au titre de l'exercice 2022, référencée PCH/DDCH/DDC/N°357/2022.

DECIDE

ARTICLE UN : L'ouverture d'un concours pour le recrutement du **Directeur Conformité et Gouvernance des Données** (01 poste) au siège de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale à Casablanca.

ARTICLE DEUX : Les conditions de participation au concours sont les suivantes :

- Etre né(e) en 1972 et plus ;
- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre titulaire d'un diplôme Bac+4 minimum ou équivalent en Gestion Financière et Comptable ou dans le domaine Juridique ;
- Justifier une expérience minimum de 10 ans dans les Organismes de Prévoyance Sociale ou d'Assurance, dont 5 ans minimum dans un poste de Directeur.

ARTICLE TROIS : Les missions principales du poste de Directeur Conformité et Gouvernance des Données consistent notamment à :

- Elaborer et assurer la mise en œuvre de la stratégie et de la politique de la CNSS en matière de conformité et de management des données ;
- S'assurer de la conformité de l'activité de l'institution aux dispositions administratives et réglementaires en vigueur ;
- Assurer l'alignement entre les bonnes pratiques de gouvernance des données, les procédures et les exigences en matière de confidentialité des données et la stratégie de sécurité informatique ;
- Développer et assurer la mise en place des normes et des procédures pour la mise en œuvre de la politique de gouvernance des données au sein de l'institution ;
- S'assurer que les processus de gouvernance et de gestion des données sont intégrés et alignés sur les processus appropriés de l'institution ;
- Analyser et maîtriser les risques de non-conformité à travers un processus d'évaluation et de cartographie des risques de non-conformité ;

ARTICLE QUATRE: Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Fiche de candidature (modèle ci-joint) ;
- Curriculum vitae détaillé ;
- 1 copie du diplôme(s) ;
- 1 copie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ;

- Copie(s) de(s) attestation(s) de travail justifiant l'expérience exigée ;
- Autorisation de passer le concours pour les candidats fonctionnaires de l'Etat délivrée par les services de la gestion des Ressources Humaines ;
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

ARTICLE CINQ : Modalités de candidature :

- Les dossiers de candidature doivent être envoyés en format PDF **au plus tard le 15/09/2022 à minuit**, à l'adresse électronique suivante :

recrut2022.dcgd@cnss.ma

- Un accusé de réception sera envoyé aux candidats.

Important : Le/la candidat(e) est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations enregistrées sur la fiche de candidature. Toute candidature incomplète ou ne correspondant pas au profil demandé ou portant une fausse déclaration sera automatiquement écartée.

ARTICLE SIX : Le concours consiste en un entretien dans les locaux de la CNSS à Casablanca. Passeront l'entretien l'ensemble des candidats éligibles remplissant les conditions de participation au présent concours.

ARTICLE SEPT : Les listes des candidats(es) convoqués(es) pour passer les entretiens, le planning et le lieu des entretiens, ainsi que les listes des candidats(es) admis(es) définitivement (liste principale et liste d'attente) seront publiées sur les sites: **www.emploi-public.ma** et **www.cnss.ma**, et seront affichées au siège de la CNSS sis au 649, Bd Mohamed V- Casablanca.

ARTICLE HUIT : L'admission des candidats en liste principale et en liste d'attente est conditionnée par une note d'entretien supérieure ou égale à l'équivalent de 10/20.

ARTICLE NEUF: L'embauche reste tributaire des résultats de l'examen de l'aptitude physique et mentale effectué par le service médecine de travail ou un médecin désigné par la CNSS.

Le/la candidat(e) admis(e) définitivement doit être libre de tout engagement professionnel et totalement disponible au plus tard le **01/12/2022**.

Hassan BOUBRIK
Directeur Général

